

3 p. 100 en 1981, surtout grâce aux deux premiers trimestres; en effet, la croissance a été très forte durant le premier trimestre et elle a été positive pendant le deuxième trimestre.

Par ailleurs, il faut de toute évidence tenir compte d'un autre facteur; les personnes qui révisent leurs prévisions à quelques jours d'intervalle se basent sur les tendances actuelles et elles font des projections sur une longue période, ce qui souligne davantage la faiblesse du marché international dans bien des secteurs, mais surtout dans le secteur énergétique. Par conséquent, on peut prévoir que les pronostiqueurs du ministère des Finances et des autres ministères qui font des pronostics rectifieront également leurs prévisions en fonction de la réalité et modifieront les projections des mois de septembre et d'octobre.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le ministre peut-il dès lors expliquer pourquoi le ministre des Finances persistait, à un peu plus d'un mois de la fin de l'année, à prévoir une croissance économique de 3.6 p. 100, alors qu'elle n'a pas dépassé 3 p. 100?

Le sénateur Olson: Cette prévision est relativement juste.

Le sénateur Balfour: L'erreur n'est que de 20 p. 100.

Le sénateur Olson: Je signale à mon collègue que l'on obtient toujours les statistiques trimestrielles avec un léger retard. Ces statistiques ne sont pas prêtes le dernier jour du trimestre concerné. Par conséquent, mon collègue trouvera, j'en suis sûr, que le ministère des Finances et les autres ministères sont aussi francs et honnêtes que possible compte tenu de la situation.

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LA COMMISSION SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE—L'ENQUÊTE SUR LA CANADIAN JAVELIN LIMITED

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Même s'il doit, j'en conviens, se contenter d'en prendre note, j'ose espérer qu'il nous donnera la réponse à notre prochaine séance. Il s'agit de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, qui mène actuellement une enquête sur la Canadian Javelin Limited. Le leader du gouvernement peut-il nous assurer que l'exposé de la preuve, établi pour la commission, sera déposé, publié ou, d'une façon ou d'une autre, rendu public? Je sais que le président de la Commission a fait savoir qu'il s'agissait de documents du domaine public.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends note de la question, bien qu'on m'ait laissé entendre que l'affaire serait traitée conformément aux dispositions de la loi. J'apporterai cependant à cette chambre une explication plus approfondie.

Le sénateur Nurgitz: Honorables sénateurs, bien qu'on ne puisse s'assurer, pour l'instant, que ces documents peuvent être déposés ou même publiés, je sais pertinemment que certains d'entre eux sont en circulation; il s'agissait, selon le président de la commission, de documents de nature publique. J'ignore s'il a raison.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Il serait tout à fait normal de confier des documents aux

personnes en cause et à ceux qui devront témoigner devant la commission.

• (1415)

Le sénateur Nurgitz: Je serai un peu plus précis et je signalerai au leader adjoint que lorsqu'il a envoyé le document où figure cette déclaration à une personne qui ne participait pas aux délibérations, le président de la commission a précisé qu'il s'agissait d'un document public.

Le sénateur Perrault: Je prends note de la question.

L'ÉCONOMIE

L'ACCROISSEMENT DES SORTIES DE CAPITAUX

L'honorable R. James Balfour: Honorables sénateurs, c'est au ministre d'État chargé du Développement économique que je m'adresse. Le fait qu'il n'ait pas répondu à la question que je lui ai posée au sujet de l'accélération alarmante des sorties de capitaux depuis 1981 est-il imputable à un refus de sa part, ou simplement à son incapacité de me répondre?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Il n'est imputable ni à l'un ni à l'autre. En fait, j'ai là quelque part la réponse à sa question. Si l'honorable sénateur veut bien m'accorder quelques minutes, je vais faire en sorte de la trouver.

LE CABINET

LA DÉSIGNATION DE L'HONORABLE H. A. OLSON

L'honorable Arthur Tremblay: Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Quel titre convient-il de lui donner en égard à ses responsabilités ministérielles?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Je puis répondre à cette question sans avoir à donner d'autres explications.

Le sénateur Tremblay: En appendice aux *Débats du Sénat* du 2 mars figure une liste détaillant la composition du Cabinet; le sénateur Olson y est désigné comme «ministre d'État chargé du Développement économique», tandis que l'honorable Herbert Gray l'est comme «ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Développement économique régional». L'honorable Herbert Gray est-il effectivement chargé du portefeuille de l'expansion économique régionale, et le sénateur Olson n'aurait-il plus maintenant la charge de ce ministère?

Le sénateur Olson: Le changement de désignation au ministère de l'Expansion économique régionale, communément appelé le MEER, ne prendra effet que lorsque le Parlement aura sanctionné par une loi ce changement. Entre-temps, l'honorable Herbert Gray est ministre chargé du MEER et ministre de l'Industrie et du Commerce. Une fois que ces changements auront été sanctionnés par une loi, le ministère de l'Expansion économique régionale deviendra le ministère de l'Expansion régionale et industrielle.